

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des juifs en Suisse

Entre-deux-guerres (1918-1939): l'Ueberfremdung, une doctrine antisémite suisse

La notion d'« Überfremdung », traduite tantôt par « surpopulation », tantôt par « infiltration étrangère », est un des slogans les plus efficaces du langage politique suisse du XXe siècle. Le discours sur la « surpopulation étrangère » a exercé une grande influence sur la politique envers les étrangers en général, et sur la politique envers les réfugiés pendant la Deuxième Guerre mondiale en particulier. Cette notion connut une évolution décisive après la Première Guerre mondiale, lorsque la « lutte contre la surpopulation étrangère » s'est focalisée sur l'immigration et l'intégration de personnes juives.

Origine du concept. Face à l'augmentation rapide de la proportion d'étrangers en Suisse à la fin du dernier tiers du XIXe siècle, Carl Alfred Schmid, secrétaire des pauvres du canton de Zurich, publia une petite brochure en 1900 pour mettre en garde contre l'« Überfremdung » de la Suisse. Schmid partait du principe que l'autonomie nationale était menacée par une immigration en augmentation, et que les Suisses risquaient d'être minoritaires dans leur propre pays. Les thèses de Schmid n'eurent que peu d'écho jusqu'à la Première Guerre. Mais avec ce néologisme, il avait fabriqué un slogan auquel divers cercles politiques ne cessèrent de se référer pour affirmer leur identité culturelle et nationale. Pour qualifier ce qui relie les défenseurs de l'idéologie de la surpopulation étrangère, on peut parler de vision antilibérale, mais parfois aussi antimoderniste. « La lutte contre la surpopulation étrangère » a connu deux temps forts: l'entre-deux-guerres et les années 1965-1977. La première de ces deux phases est dominée par l'action de la police des étrangers, une institution créée durant la Première Guerre.

Politique défensive. Le jeu des considérations policières économiques et démographiques fit de l'« Überfremdung » le terme-clé d'une politique défensive après 1918. Les autorités cherchaient avant tout à limiter fortement l'immigration et à contrôler celle-ci par une « sélection qualitative ». Cette politique ouvrit la porte à des discours et des pratiques discriminatoires et en particulier antisémites. Dans l'entre-deux-guerres, ce sont avant tout des juives et des juifs étrangers qui furent touchés par cette politique défensive, même s'ils constituaient alors un tout petit groupe au sein de la population étrangère. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, la police des étrangers demanda aux services cantonaux de ne pas laisser entrer en Suisse des Juifs d'Europe orientale pour éviter une « surpopulation étrangère ». Le même argument fut utilisé au Département fédéral de justice et police (DFJP), par le bureau fédéral des naturalisations pour exiger dès 1926, une durée de séjour probatoire en Suisse plus longue de la part des Juifs orientaux que celle exigée de la part des autres candidats. Les autorités qualifièrent les Juifs d'Europe orientale d'« éléments indésirables ».

Contre les réfugiés juifs. La loi concernant le séjour et l'établissement des étrangers de 1931 donna enfin aux représentants des autorités la base légale pour lutter contre la « surpopulation étrangère ». Cette loi servit en outre de base légale à la politique envers les réfugiés qui fut appliquée après 1933. Si le discours sur la « surpopulation étrangère » avait déterminé la politique d'établissement et de naturalisation avant 1933, il influença la politique antisémite envers les réfugiés après 1933. Après la prise du pouvoir national-socialiste en Allemagne en 1933 et pendant la Deuxième Guerre mondiale, la « lutte contre la surpopulation étrangère » continua à présider à l'action de la police des étrangers. Du fait de la guerre, les poncifs de «

cette lutte contre l'infiltration étrangère », qui avaient touché surtout les immigrants jusque-là, se déplacèrent pour se focaliser sur les réfugiés. La politique envers les étrangers reposait principalement entre les mains de personnes qui se prenaient pour l'avant-garde de la lutte contre l'infiltration étrangère depuis la fin de la Première Guerre mondiale. La marginalisation et l'exclusion d'« éléments indésirables » se poursuivirent en écartant les réfugiés «indésirables».

Le concept d'« Ueberfremdung » des années 1918 à 1945 ne fut guère contesté à cette époque-là, ni plus tard non plus, parce qu'il s'intégrait parfaitement au mouvement politico-culturel de la « défense spirituelle du pays ». « Défense spirituelle » du pays et « lutte contre la surpopulation étrangère » étaient des concepts censés protéger la Suisse. Toutefois, si la « défense spirituelle » avait pour but de renforcer les traditions suisses et la lutte contre le fascisme, le national-socialisme et le communisme, la « lutte contre la surpopulation étrangère » visait surtout les immigrants et les réfugiés juifs jusque dans l'immédiat après-guerre.

Patrick Kury patrick.kury@hist.unibe.ch

Références

Aron Kamis-Müller, Antisemitismus in der Schweiz, 1900–1930, Zurich, 1990.

Patrick Kury, Über Fremde reden, Überfremdungsdiskurs und Ausgrenzung in der Schweiz 1900–1945, Zurich, 2003.

Uriel Gast, Von der Kontrolle zur Abwehr, Die eidgenössische Fremdenpolizei im Spannungsfeld von Politik und Wirtschaft 1915–1933, Zurich, 1997.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »